

Eclipse de lune en 2005

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1145

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

28 octobre 1993 – n° 1145
Hebdomadaire romand
Trentième année

Eclipse de lune en 2005

Le Parti socialiste suisse met en discussion auprès de ses sections un Programme économique pour les années 1993-2005.

C'est un exercice stimulant, même s'il ne faut pas imaginer l'ensemble des adhérents (ils ne militent pas tous) analysant, disputant, glosant sur des sujets aussi ardues que les limites du monétarisme ou le rôle du Gatt. Tous les fidèles ne sont pas théologiens. C'est aussi un exercice révélateur: de génération politique en génération politique, on lit l'histoire qui bouge. On se repositionne. Il y aura donc un programme 1993, comme en 1959 et en 1982.

La caractéristique de la mouture contemporaine est dans son titre. Le programme se veut économique, sa visée est limitée dans le temps. L'horizon 2005 n'est pas l'échéance d'une conquête du pouvoir; ce n'est pas cette année-là que la vie sera changée. C'est une sorte de limite de validité: réformisme data.

Le programme 1993-2005, en fonction de ce choix méthodologique, est donc fondamentalement réformiste. La question n'est pas éludée. La section 3

du chapitre C la traite en 20 lignes sous le titre: «Le PS ne veut-il plus de rupture avec le capitalisme?»

Ne le voudrait-il plus alors que les charges, depuis 1982, se sont aggravées? croissance du chômage, rôle international prédominant des capitaux flottants, ce capitalisme «à la roulette», comme le désigne le programme du PS; ou encore la mise en danger de l'unité sociale, le glissement vers une société duale, etc. Mais, d'autre part, dans le même intervalle, les autres modèles se sont effondrés. Certes, la planification totalitaire n'a jamais été un modèle pour le socialisme démocratique; cependant les rédacteurs du programme constatent aussi les limites, aujourd'hui avérées, de l'autogestion. De surcroît, l'économie suisse est de plus en plus intégrée à l'économie mondiale, la gauche suisse n'a pas une perspective renforcée de devenir majoritaire en quelques années. Comment donc concilier la fonction critique plus que jamais nécessaire et l'action freinée par les contraintes politiques? En choisissant le parti non pas

...

Le mode électoral genevois

(ag) Un observateur extérieur a de la peine à comprendre non pas les particularités du système électoral genevois, mais l'usage qui en est fait. Genève se distingue entre tous les cantons par deux traits distinctifs: l'élection du Conseil d'Etat décalée après l'élection du Grand Conseil; l'élection du Conseil d'Etat en un seul tour, puisqu'il suffit de franchir la barre de 30% pour être élu, à la condition bien sûr que sept des autres candidats n'aient pas obtenu un meilleur résultat.

Le système a sa logique. L'élection du Grand Conseil permet d'évaluer les forces et de mesurer les prétentions. S'il en est tenu compte raisonnablement, l'élection du Conseil d'Etat peut légitimement se faire en un tour. Le pendant de ce système est celui que pratiquent les autres cantons: élection simultanée du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Mais pour le Conseil d'Etat la majorité absolue est requise au premier tour; le

second tour permet donc de tenir compte éventuellement des résultats initiaux. Ce qui autorise au premier tour une liste plus étoffée comme le font les démocrates fribourgeois.

Quelle a été la pratique genevoise?

La droite a d'emblée proclamé, sans rendre public un programme commun, qu'elle présenterait une liste de sept candidats pour sept sièges. C'était vouloir pousser dehors les socialistes.

L'élection du Grand Conseil à laquelle participent les candidats au Conseil d'Etat est ensuite vécue comme une présélection. Or ce vote à la proportionnelle n'est pas fait pour cela (latoisage, panachage, cumul). Mais à quoi bon tout ce cirque si de toute façon est présentée pour l'élection au conseil d'Etat la liste complète décidée antérieurement. C'est inciter les électeurs à faire de la proportionnelle à l'occasion de l'élection majoritaire, mais alors les surprises ne sont pas exclues. Ce n'est pas de cette manière brouillonne et prétentieuse dans les attitudes que Genève trouvera l'énergie d'affronter les difficultés économiques et budgétaires toujours pas surmontées. ■

LE PROGRAMME

DU PS

L'avenir dépend de réformes fondamentales – Esquisses d'un programme économique du PS suisse pour les années 1993 – 2005 présentées au comité central par un groupe de travail.

S'obtient au Secrétariat central du Parti socialiste suisse, case postale, 3001 Berne. Tél. 031/311 07 44.

●●●

d'une rupture, mais celui des réformes profondes, susceptibles de séduire des majorités.

Le programme se veut ainsi rassembleur, moderne et réaliste. On ne casse plus la baraque, verbalement. On a des idées, on fait des propositions, on offre des choix.

Mais ce nouveau programme pêche en fonction du parti méthodologique. Ce n'est pas le réformisme qui nous gêne, bien sûr. Trop souvent, les prêcheurs de rupture se créaient à nos yeux des alibis à leur paresse intellectuelle ou satisfaisaient à bon compte un goût de pouvoir idéologique. En revanche, le parti pris d'économisme dérange. Soyons justes ! D'autres préoccupations qu'économiques surgissent: l'écologie, la place des femmes dans la société, etc. Aucun programme n'échappe à cette obligation de n'oublier personne.

L'économisme prête le flanc à deux critiques.

La première est de méthode. Certes, il faut savoir prendre le risque de propositions concrètes, aller assez loin pour qu'on s'expose à l'erreur ou à la réfutation. Mais en quelques lignes succinctes, comment échapper aux affirmations péremptoires ? D'où le recours constant aux formules impératives: «doit», «exige», «on ne saurait», «il faut», «seul», «sera». On tranche de tout. Or le réformisme a pour caractéristique de reconnaître la complexité des phénomènes de société. Il n'est pas déshonorant de se contenter de souligner sur tel sujet une orientation, d'indiquer une piste,

une ligne de recherche.

La seconde critique qu'inspire le choix du nouveau programme, c'est que toute réalité sociale n'est pas économique. Le découpage trop étroit a pour résultat que les loisirs, la culture, les médias ou même la participation des salariés sont ainsi absents du programme. Où donc se retrouve dans le texte cette chaleur qui fait qu'une réunion du PS se distingue (quand tout va bien) d'une assemblée générale des actionnaires de l'UBS ? Le ton du programme est celui d'universitaires, sortis de HEC, démontrant qu'ils sont capables d'imaginer plus de rationalité dans l'économie et l'Etat.

La limitation du champ d'étude a pour conséquence un mélange de modernisme (flexibilité, concurrence, salaire au mérite, etc) et de renforcement étatique.

Or le souhaitable serait une organisation sociale plus contractuelle, déléguant, dans tous les domaines et à tous les niveaux, des compétences de s'organiser plus librement pour fournir des prestations préalablement discutées. Sous des formes traditionnelles ou nouvelles les partenaires sociaux seront appelés dans ce but à jouer un rôle renforcé.

Il était facile jadis de promettre en formules la société idéale et future. Le réformisme se voulait, par réalisme, les pieds sur terre. Mais il ne peut lui non plus se passer d'espoir, de vision, de fraternité, de souffle libertaire. Il ne promet pas la lune, mais il en a besoin comme d'un supplément d'âme romantique pour rêver et pour agir.

AG

PRESSE

Vie publique et sphère privée

SOURCE

Telex 5/93. Organe de la Fédération suisse des journalistes.

Voir aussi à propos de la condamnation du *Matin*, DP n° 1128 du 27.05.93; à propos de l'article de *24 Heures*, DP n° 1101 du 22.10.92.

(pi) La presse a sa propre justice interne à laquelle tout un chacun peut recourir. Elle juge du respect de la Déclaration des droits et devoirs du journaliste; ses condamnations ne sont que morales.

Nous avons rapporté la décision du Conseil d'ordre de l'Association vaudoise des journalistes condamnant le *Matin* pour la publication et la diffusion sur bande de conversations téléphoniques tenues par la princesse Diana. Cette affaire a été portée devant le Conseil suisse de la presse qui a confirmé la condamnation vaudoise. Il est rappelé que chacun a droit au respect de sa sphère privée, celle-ci étant toutefois à géométrie variable selon que vous êtes ou non un personnage public. Mais même la famille royale doit pouvoir téléphoner dans le secret et un journal ne peut sans autre publier des conversations téléphoniques enregistrées illégalement, même si elles ont déjà été rendues publiques par d'autres publi-

cations. En l'occurrence l'intérêt du public à connaître les secrets d'alcove de lady Diana ne primait pas le droit de celle-ci à protéger sa sphère privée.

L'intérêt du public primait par contre dans une autre affaire: celle où *24 Heures* rapportait la démission d'une conseillère communale lausannoise parce qu'elle avait introduit une recherche en paternité contre le secrétaire de son parti. Le Conseil d'ordre vaudois avait condamné le journal et la journaliste ayant signé l'article en question, mais le Conseil suisse de la presse est d'un avis différent. Un vice de forme entache la décision vaudoise, puisque le rédacteur en chef n'a pas été entendu. Mais surtout, le journal n'a fait que rapporter le motif de la démission d'une conseillère communale après l'avoir interrogée et s'est limité à une présentation très sobre des faits. Le tort causé au secrétaire du parti est donc admissible au vu de l'intérêt qu'a le public d'être renseigné sur la démission d'une conseillère communale. Il est toutefois précisé que ce genre de révélation sur la sphère intime d'un politicien ne saurait être admis dans les colonnes d'un journal que dans un cas aussi exceptionnel que celui-ci. ■